

ACCIDENT

9 juin 2006 - hélicoptère immatriculé F-GFHN

Evénement :	collision avec une ligne électrique lors d'un épandage.
Causes identifiées :	<input type="checkbox"/> non perception de l'obstacle, <input type="checkbox"/> reconnaissance incomplète de la parcelle à traiter.
Cause probable :	relâchement de l'attention en fin d'épandage.

Conséquences et dommages : mât rotor, bielles de commandes du plateau cyclique, pales du rotor principal et du rotor anticouple endommagés.

Aéronef :

hélicoptère Bell 47 G2.

Date et heure :

vendredi 9 juin 2006 à 12 h 30.

Exploitant :

société de travail aérien.

Lieu :

Ampuis (69).

Nature du vol :

épandage agricole.

Personnes à bord :

pilote.

Titres et expérience :

pilote, 35 ans, CPL (H) de 2003 , 1 257 heures de vol dont 1 231 sur type, 48 heures dans les trois mois précédents toutes sur type et 5 heures dans les 24 heures précédentes.

Conditions météorologiques : estimées sur le site de l'incident: vent 180° / 7 kt à 10 kt, CAVOK, température de 25 °C, QNH 1020 hPa, position du soleil : azimut 46°, hauteur 60°

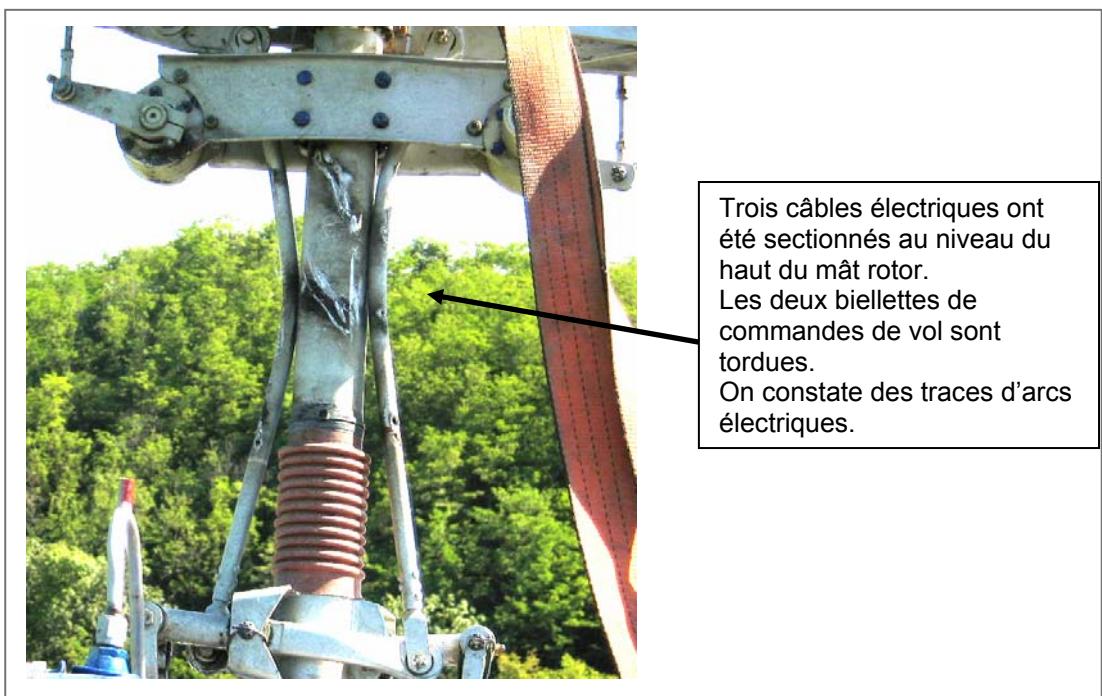
CIRCONSTANCES

Le pilote commence le traitement à 8 h 00 et atterrit à 10 h 00 pour ravitailler en produits phytosanitaires et se restaurer. Il décolle à 10 h 30 et débute vers 12 h 30 le dernier traitement de vigne de la matinée. Il explique que lors du premier passage au cap 220, à une hauteur d'environ cinq mètres et une vitesse de 40 km/h, alors qu'il s'apprête à effectuer un demi-tour (retournement), l'hélicoptère heurte une ligne électrique de moyenne tension. Le pilote éprouve des difficultés à actionner le manche cyclique. Il poursuit en ligne droite et le patin droit heurte le sommet d'un sapin. Il atterrit sur un petit chemin au milieu d'une vigne située en contrebas.

Ses dimensions sont 100 m de long et 40 m de large.



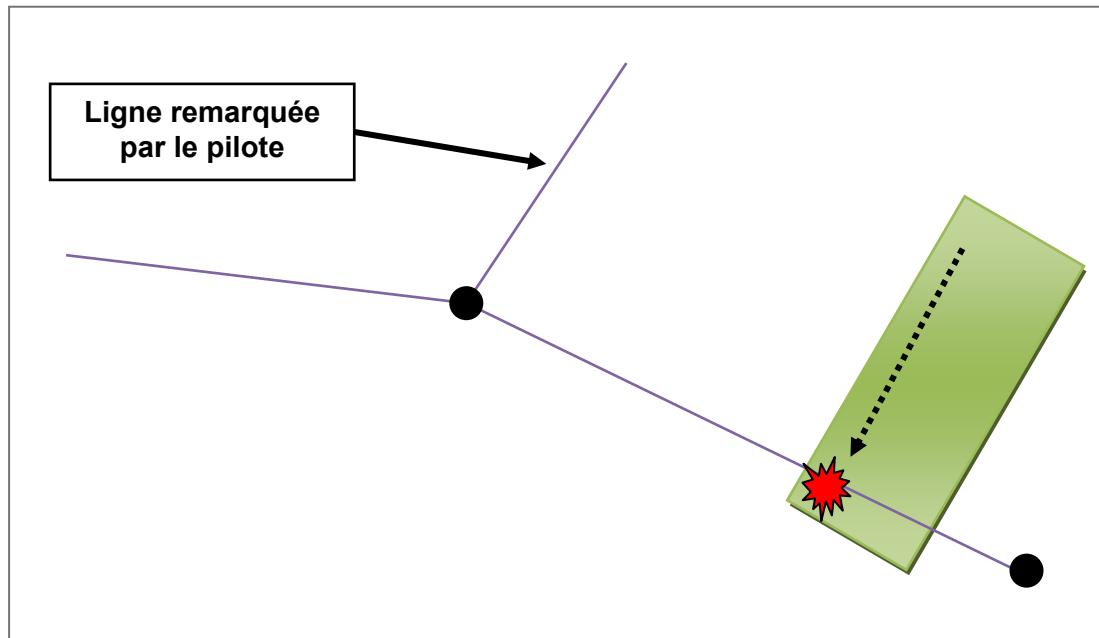
Trois cents mètres carrés de broussaille ont été détruits par un incendie provoqué par les câbles électriques.



Lors du heurt avec la ligne électrique, le pilote avait le soleil dans son secteur arrière, il portait des lunettes de soleil. La verrière était légèrement sale, recouverte de poussière et de produit d'épandage.

Le secteur est vallonné. Les zones à traiter étaient nombreuses et dispersées. Le pilote n'avait jamais travaillé dans la zone. Il indique qu'il a atterri la veille vers 19 h 00 sur une hélosurface située à proximité de la zone de l'accident. Il a effectué une rapide reconnaissance aérienne générale des parcelles à traiter le soir même et le lendemain matin.

Lors de ces reconnaissances et au cours de l'épandage, il n'a pas remarqué cette ligne électrique de sept mètres de hauteur supportée par des poteaux de dix mètres de hauteur. Il précise qu'il a observé la présence d'une autre ligne électrique similaire, parallèle à son axe de passage et située à une centaine de mètres au nord. Cette ligne rejoint la ligne qu'il a heurtée.



Le pilote totalise environ 1 000 heures de vol en épandage aérien sans accident.

Il ajoute qu'il ne se sentait pas fatigué avant l'accident.